

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

CHANCELLERIE

▭)ECRET N° 75/453 du 9 Octobre 1975

portant nomination à titre exceptionnel dans
l'Ordre du Mérite Congolais.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.

VU la Constitution ;

VU le Décret 59/54 du 25 Février 1959, portant création de l'Ordre du Mérite
Congolais ;

VU le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, fixant le montant des droits de
Chancellerie ;

▭)E C R E T E :

ARTICLE 1er : Sont nommés à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Congolais :

AU GRADE DE COMMANDEUR

Monsieur GANGA-ZAZOU, Membre du Bureau Politique, Ministre des Eaux et Forêts -
BRAZZAVILLE

Monsieur GOMBE Jean-Pierre, Ministre de l'Enseignement Primaire et Secondaire -
BRAZZAVILLE

Monsieur OLLASSA Paul Henri, Ministre de l'Enseignement Technique, Professionnel et
Supérieur - BRAZZAVILLE

Monsieur MBOUDO-NESA, Ministre des Mines et de l'Energie - BRAZZAVILLE

~~Monsieur~~ MANIMA Emilie, Ministre des Affaires Sociales - BRAZZAVILLE

Monsieur POATY Alphonse, Ministre du Commerce - BRAZZAVILLE

AU GRADE D'OFFICIER

Monsieur BIOT Marcel, Premier Vice-Président du Conseil d'Administration de l'Office
National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre - BRAZZAVILLE

AU GRADE DE CHEVALIER

Docteur CORDI Victor, Chef du Projet OMS au Ministère de la Santé - BRAZZAVILLE

ARTICLE 2 : Il ne sera pas fait application des dispositions du Décret 59/227 du
31 Octobre 1959, en ce qui concerne le règlement des droits de Chancellerie.

ARTICLE 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel de la République
Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 9 OCTOBRE 1975

